

**Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062019014)**

- Association Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Educatives (ACTISCE) ;
- Association BE-FIT ;
- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Eveil (A.I.S.E.) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Section du 6<sup>e</sup>) ;
- Association Club de Bridge du 6<sup>e</sup> ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Elan 4 Temps ! ;
- Association Equilibre et Energie ;
- Association Générale des Familles du 6<sup>e</sup> (AGF 6) ;
- Association Gym Douce pour Tous ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association La Compagnie Les Larrons ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Moving Forward ;
- Association Oxygène ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association RSPO Retraite Sportive de Paris Ouest ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6<sup>e</sup> Arrondissement ;
- Association Symphonies Culturelles ;
- Association Tango Paris ;
- Association VSArt.

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC-2004-0159 inscrivant le Centre André Malraux sis au 112, rue de Rennes Paris 6<sup>e</sup> à l'inventaire des équipements de proximité ;

Vu la délibération DDCT-2018-085, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation du Centre André Malraux (6<sup>e</sup>),

Vu le rapport présenté par .....

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

**DELIBERE**

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

VOTANTS :                    POUR :                    CONTRE :                    ABSTENTION :                    NPPV :

..... par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

